

Informations sur les plantes invasives et leurs dangers ...

Qu'est-ce qu'une plante invasive :

On les appelle espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives. Clandestines pour certaines, introduites délibérément pour d'autres. Elles ont des mœurs vagabondes et pullulent localement. Elles sont responsables de dégradations importantes de l'environnement et peuvent occasionner de nouvelles nuisances pour la santé publique.

Des mesures préventives et curatives doivent être prises d'urgence pour gérer au mieux ce nouveau risque biologique. Une menace émergente à laquelle s'attaque la Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives (CiEi) du Service public de Wallonie.

En Wallonie, plusieurs dizaines d'espèces de plantes, d'invertébrés et de vertébrés exotiques ont un comportement envahissant et menacent directement la biodiversité. Parmi les plus connues, citons la bernache du Canada, la berce du Caucase, le cerisier tardif, la coccinelle asiatique, l'écrevisse de Californie, la renouée du Japon ou le rat musqué.

La Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives (CiEi) :

En Wallonie, les actions visant à limiter les dommages causés par ces espèces sont coordonnées par la CiEi. Les activités de cette Cellule spécialisée se fondent sur l'engagement du Gouvernement wallon à prévenir l'installation de nouvelles EEE et de lutter contre celles dont la prolifération pose problème (déclaration de politique régionale 2009-2014).

La mise en place de mesures préventives, l'adaptation du cadre réglementaire, le développement d'un système d'alerte, la coordination des opérations de lutte, l'amélioration des connaissances ainsi que la communication vers les gestionnaires et le grand public sont autant d'activités qui relèvent directement de la responsabilité de cette Cellule.

Impacts de cette « invasion » :

Un effet délétère sur l'environnement (appauvrissement de la biodiversité et/ou altération du fonctionnement des écosystèmes).

Impacts environnementaux :

Les impacts environnementaux des invasions biologiques s'exercent à différents niveaux. Ils engendrent des effets de différents types :

- Effets génétiques (hybridation) :
L'hybridation entre espèces exotiques et indigènes peut avoir différentes conséquences telles que la création d'un hybride à caractère très envahissant, la production de nombreux hybrides qui, par introgression et par compétition, mènent à l'extinction d'espèces indigènes, ou encore à la réduction du succès reproducteur de l'espèce indigène.

- Effets sur les populations :
La prédation, la compétition interspécifique et la transmission d'agents pathogènes ou de parasites sont autant de mécanismes écologiques qui peuvent influencer l'abondance et la dynamique des populations d'espèces indigènes. Chez les plantes, les interactions compétitives sont le plus fréquemment invoquées comme mécanisme explicatif de la modification d'abondance.
- Effets sur les communautés :
Les invasions biologiques sont susceptibles d'engendrer la perte d'espèces endémiques et vont de pair avec une diminution de la biodiversité à l'échelle du globe (homogénéisation globale). Les mêmes espèces tendent à devenir dominantes dans différents écosystèmes un peu partout à travers le monde.
- Effets sur le fonctionnement des écosystèmes :
Les plantes exotiques asiatiques sont capables de modifier considérablement les flux des nutriments au sein de l'écosystème. Les propriétés du sol sont également modifiées, notamment au travers des cycles bio-geochimiques. D'autres caractéristiques des écosystèmes tels le régime hydrique ou le régime des perturbations se trouvent également modifiées suite à la substitution d'espèces. Lorsqu'une espèce invasive envahit un site, c'est toute la pyramide alimentaire qui est concernée et l'équilibre de l'écosystème qui est remis en question.

Impacts socio-économiques :

L'impact économique des invasions biologiques est particulièrement difficile à évaluer en raison de la multiplicité des paramètres à prendre en compte. Toutefois, on estime, sur base des données obtenues aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, en Australie, en Inde, en Afrique du Sud et au Brésil que les coûts économiques engendrés par les invasions biologiques représenteraient environ 5 % de l'économie mondiale. Les pertes économiques sont multiples et variées : diminution des rendements agricoles, diminution de la valeur des pâturages, coûts liés aux problèmes de santé publique, coûts des herbicides et pesticides, coûts liés à la restauration des milieux naturels, coûts liés à la détérioration des infrastructures, des voies navigables, etc..

Notons encore que la capacité de colonisation ou la densité des espèces exotiques n'est pas systématiquement corrélée à l'impact qu'elles exercent sur l'environnement.

Les problèmes de santé publique :

Certaines de ces espèces posent de véritables problèmes de santé publique.

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) peut être la cause de graves brûlures par simple contact avec la peau, après exposition aux UV du soleil.

Les plantes terrestres prioritaires :

1. Berce du Caucase – *Heracleum mantegazzianum* :



Identité :

Nom commun: Berce du Caucase

Origine: Asie (ouest du Caucase)

Type de plante: Herbacée

Cycle de vie: Bisannuel à vivace

Code de conduite: Annexe I (liste de consensus)

Statut invasif (protocole ISEIA): Liste noire

Principale fonction ornementale: Plantes de parterre

Description :

La berce du Caucase est une des plus grande plante herbacée d'Europe. Elle peut atteindre 4 m de haut et 10 cm de diamètre. Les feuilles sont divisées en lobes à bord dentés. Les fleurs sont regroupées en de larges ombelles blanches dont la largeur peut atteindre 80 cm. Une plante peut compter jusqu'à 80 000 fleurs.

Dispersion :

Cette plante se disperse principalement par graines. Un seul individu peut produire plus de 10 000 graines. Les graines sont dispersées à courte distance par le vent et à longue distance par les cours d'eau. La plupart des graines tombent dans un rayon de 4 m autour de l'individu parent. Sur terre ferme, cela peut conduire à une expansion des populations d'environ 10 m par an.

Habitat :

La berce du Caucase colonise surtout les berges des cours d'eau. Elle préfère les sols humides et riches en éléments nutritifs. Egalement présente dans les prairies, les lisières forestières, les mégaphorbiaies (prairies à hautes herbes) et les sites perturbés (friches, talus, terrains vagues, bordures de voiries). Utilisée comme ornementale, l'espèce est fréquente à proximité des maisons.

Impact :

Espèce classée A3 en Belgique. C'est un envahisseur très agressif partout en Europe. Etant donné sa taille imposante, l'espèce a tendance à dominer la végétation et à créer un ombrage important qui empêche les espèces indigènes de se développer. La berce du Caucase réduit la diversité en plantes et modifie la composition botanique des milieux envahis. La plante est partout présente en Belgique. Les cours d'eau sont particulièrement envahis. Elle peut également causer de graves problèmes de santé publique. Au contact de la peau, sa sève peut générer de graves brûlures. Elle contient des substances photosensibilisantes qui réagissent avec les rayons du soleil. Des accidents se produisent fréquemment.

Recommandation :

Ne pas planter ni acheter cette espèce. Prévoir l'éradication systématique en se protégeant de toutes éclaboussures de saive.

2. Renouée du Japon - Fallopia japonica :



Identité :

Nom commun: Renouée du Japon

Synonymes: Reynoutria japonica, Polygonum cuspidatum

Origine: Asie

Type de plante: Herbacée

Cycle de vie: Vivace

Code de conduite: Annexe I (liste de consensus)

Statut invasif (protocole ISEIA): Liste noire

Principale fonction ornementale: Plantes de parterre - Couvre-sols

Description :

Cette fiche est commune à 3 espèces de renouées asiatiques classées comme invasive : *Fallopia japonica*, *F. sachalinensis*, *F. x bohemica*. La renouée du Japon est la plus commune. Elle se distingue des 2 autres espèces par ses feuilles tronquées. C'est une plante herbacée vivace, avec des tiges robustes, creuses, en forme de bambou, érigées, pouvant aller jusqu'à 4 m de haut. L'espèce possède un important réseau de rhizomes souterrains qui peuvent s'étendre horizontalement jusqu'à une distance de 15 -25 m du pied mère, et s'enfoncer dans le sol jusqu'à une profondeur de 3 à 7 m. Fleurs blanches.

Dispersion :

Les renouées asiatiques présentent d'importantes capacités de multiplication végétative. Forte aptitude à l'expansion latérale par les rhizomes : ceux-ci peuvent pousser à une vitesse de 1 m/an. Les fragments de rhizomes montrent un taux de régénération élevé. Un fragment de quelques grammes peut régénérer l'entièreté de la plante. Ces fragments de rhizomes peuvent être transportés sur de longues distances par les cours d'eau et via le transport de sols. Les fragments de tiges peuvent aussi se régénérer, surtout à partir des noeuds. La plante est vigoureuse et pousse très vite. Le transport de sols contaminé par des rhizomes de renouée est l'un des principaux vecteurs de propagation de la plante. La reproduction sexuée est également possible, mais moins fréquente. En Belgique, les plantules de renouées sont plus rarement observées dans la nature.

Habitat :

Les renouées asiatiques peuvent pousser dans une large gamme d'habitats. Elles ont une préférence pour des milieux humides, riches en nutriments, comme les berges des cours d'eau et les zones alluviales. On les retrouve aussi fréquemment le long des routes et des voies ferrées.

Impact :

Espèce classée A3 en Belgique. Les renouées asiatiques sont des envahisseurs très agressifs partout en Europe occidentale, centrale ou septentrionale. La renouée du Japon fait partie des plantes invasives les plus problématiques en Europe. Elle peut former des populations denses et monospécifiques qui freinent le développement de la flore indigène et modifient les propriétés physico-chimiques du sol. Les renouées asiatiques produisent des substances allelopathiques (substances toxiques) qui s'accumulent dans le sol et qui inhibent la croissance des autres espèces. Le cycle des nutriments dans le sol est également perturbé dans les zones envahies. Etant donné sa vitesse de croissance, sa vigueur et sa forte aptitude à la multiplication végétative, il est très difficile de se débarrasser d'une population de renouée. L'espèce a la capacité de proliférer et de se faufler partout. Elle peut favoriser l'érosion des berges et endommager les infrastructures comme les fondations des bâtiments, les murs, les terrasses, etc. Elle passe à travers les fissures des constructions en béton.

Recommandation :

Ne pas planter, ne pas acheter cette espèce. Prévoir l'éradication systématique.

3. Balsamine de l'Himalaya – Impatiens glandulifera :



Identité :

Nom commun: Balsamine de l'Himalaya

Synonymes: Impatiens roylei

Origine: Asie

Type de plante: Herbacée

Cycle de vie: Annuel

Code de conduite: Annexe I (liste de consensus)

Statut invasif (*protocole ISEIA*): Liste noire

Principale fonction ornementale: Plantes de parterre

Description :

Plante herbacée d'une hauteur allant jusqu'à 2.5 m. Tiges de couleur rougeâtre. Feuilles lancéolées à elliptiques, à bord denté. Fleurs roses à violettes. Les fruits sont des capsules d'environ 5 cm de long, de couleur verte.

Dispersion :

Grande capacité de dispersion. L'espèce peut produire un grand nombre de graines (jusqu'à 800 graines par individu), qui peuvent être expulsées jusqu'à une distance de 7 m par explosion des capsules à maturité. Les graines peuvent également être transportées sur de longues distances par les cours d'eau. Elles peuvent rester viables dans le sol durant 3 ans. L'espèce se reproduit aussi de manière végétative (bouturage de tiges). Des fragments de tiges peuvent repousser. Fréquemment plantée comme plante ornementale et comme plante mellifère pour l'apiculture. L'espèce est toujours distribuée via le commerce de graines.

Habitat :

La balsamine de l'Himalaya colonise surtout les berges des cours d'eau et les zones alluviales. Large amplitude écologique, mais l'espèce a une préférence pour les stations ombragées, sur sols humides et riches. Également présente en milieux forestiers (lisières forestières, fonds de vallées, trouées forestières), dans les prairies humides, les prairies à hautes herbes.

Impact :

Espèce classée A3 en Belgique. Largement répandue en Belgique, de nombreux cours d'eau sont envahis par cette espèce. L'espèce est mentionnée comme invasive dans de nombreux pays européens d'Europe centrale et occidentale. Étant donné sa vitesse de croissance et ses capacités de dispersion, la balsamine de l'Himalaya forme de peuplements denses qui recouvrent entièrement le sol et empêchent le développement de la flore indigène. Cependant, l'impact de cette plante sur la végétation est controversé. Il y a également des impacts sur la faune. Les fleurs de la balsamine sont très attractives pour les insectes, ce qui soulève le problème du détournement des pollinisateurs vis-à-vis de la flore native.

Recommandation :

Ne pas planter, ne pas acheter cette espèce. Prévoir l'éradication systématique.

Bibliographie pour cette note :

Les espèces invasives :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

La berce du Caucase :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5668>

Gérer les plantes invasives :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-invasives.html?IDC=3519>

Alterias :

<http://www.alterias.be/fr/>